

Reims : Conseil municipal du 7 novembre 2022

Reims, 7 novembre 2022. Au fil de 50 délibérations du conseil municipal de ce 7 novembre, la 12^e ville de France témoigne de son engagement pour tous ses habitants et pour soutenir son attractivité.

L'examen du rapport annuel sur le développement durable expose la stratégie et la conduite des projets de la collectivité en faveur de la transition énergétique, l'un des deux fils rouges du mandat. Avec l'adoption du PCAET par la Communauté urbaine en juin dernier, c'est l'ensemble des grands domaines de compétences de la Ville de Reims qui sont concernés et mobilisés.

Le Débat d'orientation budgétaire permettra de cadrer l'adoption du Budget 2023 en décembre prochain. Percutée par la pandémie à hauteur de 10 millions € sur les exercices 2020 et 2021, ce sont les affres de l'inflation que la collectivité doit subir sur ses finances, cette année et l'année prochaine. Les comptes resteront sous contrôle avec le maintien des engagements de la majorité « Reims Naturellement » pris devant les Rémois, avec des investissements prévus en hausse sans recourir à une hausse de la fiscalité et avec un endettement sous contrôle. Résistance et résilience peuvent caractériser la bonne tenue des comptes de la ville de Reims dans un contexte marqué par les incertitudes et les aléas.

Dans le domaine culturel, pour poursuivre sa politique de la Culture pour tous, la Ville lance une expérimentation d'entrée gratuite en basse saison touristique dans ses structures muséales et le réseau de ses bibliothèques et médiathèques déploie des événements à impact fort, en mobilisant des partenaires. S'appuyant sur la réussite de la gratuité de ses musées, mise en place après la crise sanitaire du COVID, la Ville renouvelle l'opération du 2 janvier au 31 mars 2023 inclus. Le public rémois est invité à (re)découvrir les collections permanentes des musées Saint-Remi, de la Reddition, Hôtel Le Vergeur-Maison Hugues Kraft, du Fort de la Pompelle et de la chapelle Foujita (dont les visites sont réservées aux groupes pendant cette période).

Du 19 octobre 2022 au 7 janvier 2023, les Bibliothèques de Reims organisent une manifestation intitulée « Dansez ! » comportant une exposition, des ateliers, des projections et des conférences. L'un des événements marquants du programme s'appuie sur un partenariat avec le Manège-scène nationale qui propose le « Marathon de la danse », le 16 décembre prochain, au Cirque pour mieux promouvoir la danse, faire circuler les publics d'un établissement culturel à l'autre.

Du 1^{er} au 15 février 2023, les médiathèques Jean Falala et Croix-Rouge s'associent au planétarium, à l'Opérais et à des acteurs nationaux,- l'association « Images en bibliothèques », l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma) et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) -, autour d'un programme dédié aux 15 à 25 ans dans le cadre de la 1^{re} édition d'un festival national : « Les Mycéliades ».

Par ailleurs, un travail de fond, pluriannuel, en faveur d'une approche transversale pour le bien vieillir des seniors habitant à Reims, ou futurs habitants de Reims, sera prochainement mis en lumière et conforté. Reims, ville ayant mis en place le dispositif 65+ en 2018, adhérente depuis 2020 au Réseau Francophone Ville Amies des Aînés conforte son engagement. Ainsi, le mois de novembre sera marqué successivement par un audit en vue d'une labellisation « Ville amie des Aînées », un label impulsé par l'OMS, et par une cérémonie officielle le 30 novembre au ministère des Solidarités. Et ce n'est pas tout. La ville de Reims entend s'appuyer sur la démarche normée du label « Ville amie des aînés » pour l'appliquer, en miroir, aux questions

du handicap, et ainsi, pour que longévité et autonomie irriguent Reims en tant que ville inclusive.

N°299 – Communication du rapport sur la situation en matière de développement durable

L'organisation de ce rapport du développement durable de la ville de Reims s'inspire de la « Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 » - Engagement pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (février 2020), qui a été développée autour de six enjeux.

Les points saillants de ce rapport sont les suivants :

1. Énergie
 - Diminuer la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dont la Ville a la charge
 - Développer et accélérer son plan de sobriété établi en octobre 2022
 - Lutter contre la précarité énergétique avec la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat spécifique pour soutenir dans leur rénovation énergétique quatre copropriétés Coubertin dans le quartier Orgeval
2. Qualité de l'air et santé
 - Nouveaux aménagements en faveur de la pratique du vélo
 - Aide à l'achat d'un vélo, renouvelée et réévaluée en 2022
 - Mise en place progressive d'une ZFEM
 - Présence de bornes de recharge pour véhicules électriques, sous gestion de la communauté urbaine du Grand Reims et du SIEM
3. Nature & Aménagement
 - Engagement Reims nature de mettre à disposition un espace vert à moins de 300 m de chaque habitant :
 - o requalification totale des basses Promenades,
 - o nouveaux aménagements de proximité avec la création et la rénovation de parcs,
 - o labellisation « refuges Ligue pour la Protection des Oiseaux » pour renforcer la biodiversité,
 - o concertation avec les habitants sur les projets d'aménagement à travers le dispositif de dialogue « Inventons le Reims d'après ».
 - Évolutions urbaines :
 - o valorisation des biens en faisant des friches industrielles des espaces de reconquête
 - o évolution du PLU pour augmenter la surface des zones agricoles et créer des Périmètres d'Attente de Projets d'Aménagement Global (PAPAG)
 - o élaboration en cours d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) au centre-ville.
4. Propreté des espaces publics
 - renforcement de l'équipe assermentée chargée de lutter contre les dépôts illégaux de déchets sur le domaine public
 - mise en place de nouveaux moyens de gestion des mégots jetés dans l'espace public
 - collecte expérimentale des biodéchets organisée par le Grand Reims impliquant en majorité des Rémois
5. Engagement & transmission
 - l'administration s'améliore en continu
 - o réalisation de la première Évaluation Climat du Budget et commencement du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Patrimoine et Compétences
 - o élaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER),
 - o élaboration d'une stratégie numérique responsable et organisation d'un premier Cleaning Day numérique,
 - o réduction des flux domicile-travail grâce à l'assouplissement des règles d'organisation du temps de travail,
 - o avancement de la réflexion sur la création d'un lieu unique d'accueil de l'utilisateur
6. Sensibilisation et passage à l'action des publics en encourageant la prise d'initiatives vertueuses :
 - o Appel à projets écologique Ma Ville en Vert,

- Ateliers lors des grandes journées annuelles (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, World Cleanup Day...),
- Animations dans des lieux hors contexte habituel (« Couleurs de la petite enfance », « Les musées se mettent au vert », jeu de piste au Fort de la Pompelle, pollution lumineuse au Planétarium, expositions sur l'eau et les animaux aux Promenades...),
- Au Centre nature, au sein du Conseil municipal des Jeunes et dans les écoles (Terre de jeux 2024, Une friche dans mon école...).

Ainsi, la Ville prend toute sa part face aux défis du développement durable et de l'écologie urbaine, de manière pragmatique et participative. La présente délibération a pour objet de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville, après examen de son contenu.

N°301 - Réhabilitation de 127 logements locatifs sociaux dont 28 collectifs et 99 individuels dans le quartier Châtillons

La Ville accorde une garantie de 100% à SA d'HLM Plurial Novilia pour un emprunt totalisant 3 540 500 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, contracté pour réhabiliter 127 logements au total, adressés au : 88 avenue Cook, 1 à 39 rue Amundsen, 20 à 60 boulevard Vasco de Gama, 33 à 35 avenue Cook, 1 à 31 rue de la Pérouse, 1 à 41 rue de l'Entrecasteaux, 32 à 48 rue Dumont d'Urville.

Il s'agit de réaliser une réhabilitation thermique permettant de passer de l'étiquette énergétique E à B, avec des travaux d'isolation thermique extérieurs, la pose de fenêtres avec volets roulants motorisés, la création de balcons et des travaux sur les parties communes des logements collectifs, l'adaptation des salles de bain pour les PMR et le remplacement des chaudières.

Ce programme est subventionné à hauteur de 508 000 € dans le cadre du Plan de relance. Les opérations de rénovation urbaine, qui bénéficient de la garantie d'emprunt, permettent une massification des rénovations thermiques des logements sociaux. Les objectifs de la Ville s'inscrivent d'ailleurs dans le PCAET porté par le Grand Reims, ce qui permettra de massifier les objectifs de rénovations énergétiques à près de 2 000 logements par an, dont 1 600 dans le parc des bailleurs sociaux.

N°304 - Débat d'orientations budgétaires

Les comptes de la ville impactés par l'inflation

Recette réelles de fonctionnement : 246,9 M€ (+5,7 M€ par rapport à 2021)
 + 800 000 € de recouvrement des DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux)
 +3,4 % des bases locatives de la taxe foncière, votées par le Parlement

Dépenses de fonctionnement : 208,1 M€ (+6,9 M€)
 dont + 3,9 M€ (depuis juillet 2022 : revalorisation du point d'indice par le gouvernement et du SMIC, hausse du Glissement Vieillesse Technicité).

Faible dégradation de l'épargne brute : 47,3 M€ (48,5 M€ en 2021)

Investissements : 61,4 M€ (forte hausse par rapport à 2021 avec 49,4 M€, hors vente du terrain Jacob Delafon)

Dettes : 243,7 M€ (- 6 M€ au CA 2022)

Projections 2023 - BP 2022 à BP 2023

Le prévisionnel des **dépenses de fonctionnement** devrait s'établir pour 2023 à 222 M€ (+8,5 M€) soit + 3,9 %.

En prévoyant + 1,5 %/an jusqu'en 2026, l'évolution sera de + 10 M€ entre 2023 et 2026.

Recettes de fonctionnement : 259 M€ en 2023 (249 M€ au BP 2022) = + 9, 6 M€ (+ 3,88%).

Puis + 1%/ an de 2023 à 2026 soit + 8 M€

Epargne brute

Pour rappel : épargne brute au budget primitif 2022 = 35.7 M€

Epargne brute au budget primitif 2023 = 37 M€

Prévisions en 2026 : 35 M€

Une dégradation de l'épargne brute est en réalité à attendre, avec des taux de réalisation de plus en plus importants et moins de marge en recettes.

Investissements

76,9 M€ à 85,2 M€

Dettes nettes :

Encours de la dette stable à 231,2 M€ au 1^{er} janvier 2023, pour atteindre 271 M€ en 2026.
La charge de la dette augmentera de + 1,5 M€ en 2023, puis 700 000 €/an jusqu'en 2026.

La **priorisation des investissements** est maintenue. Elle sera en forte hausse en dépit du contexte, en moyenne 65 M€ par an contre 59 M€ lors du mandat précédent.

La majorité municipale se donne les moyens de déployer **les deux fils rouges du mandat 2020 – 2026**, à savoir mener à bien **la Transition énergétique** du territoire déjà engagée depuis de nombreuses années et **la candidature de Reims au label Capitale européenne de la Culture 2028**. Faire de Reims une ville de l'effervescence sportive, culturelle, éducationnelle, inclusive et une ville apaisée où il fait bon vivre à tous les âges, où chaque secteur et chaque quartier est animé et desservi par un service public de qualité et de proximité, tel est l'objectif premier du mandat.

- **Reims Nature** avec l'élargissement/amélioration de l'offre en espaces verts partout dans la ville (parc Henri Paris, Square Epinettes, aire Joliot Curie, îlot E. Vaillant), actions de végétalisation et plantations de rues, la poursuite du renouvellement des aires de jeux comme Léo Lagrange.
- **Le plan « Reims à vélo »** et le développement des pistes cyclables et des aides à l'acquisition,
- **La transition énergétique** au niveau de l'habitat public et privé,
- Le verdissement de la flotte automobile, la numérisation du courrier, la sobriété numérique, la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, le renforcement du télétravail,
- **Les projets d'aménagement urbains** Berges du canal et Port Colbert,
- **Les chantiers de renouvellement urbain** et la requalification de la place René Clair, de la place Colin et des abords de Saint André,

Chacun de ces projets à des ambitions écologiques fortes.

- Ouverture du futur bureau du commerce et soutien à l'animation commerciale,
- L'éducation avec le PEDT (projet éducatif territorial) et le plan numérique, l'extension de Joliot Curie, la restructuration de Barthou, les travaux thermiques et d'autoconsommation, la végétalisation des cours d'écoles,
- Les actions jeunesse reconduites et une action nouvelle pour l'accueil des stagiaires de 3^e,
- L'accompagnement des étudiants,
- La sécurité avec 30 caméras supplémentaires et le projet de commissariat mixte à Europe,
- Pour les familles la mise en place d'un 3^e Relai petite enfance et un tiers lieu sur Orgeval, la future Maison de Quartier de Châtillons, la mission handicap et vieillissement...
- Les projets patrimoniaux, culturels comme le musée mobile et le nouveau Printemps des émergents, les 58 parcours culturels pour tous les écoliers,
- Les sports avec le développement du sport santé, la création d'une école municipale des sports adaptés, l'accompagnement des jeunes talents, la réhabilitation de la piscine Talleyrand, les travaux à George Hébert, la mise en conformité lourde de la salle Delacroix, la création d'une aire street workout à Wilson, d'une aire de pétanque à la case Fayer et d'une aire sportive sur Joliot Curie etc.
- Les efforts porteront également sur la propreté, l'accessibilité et la participation des habitants à l'ensemble des projets.

N°310 - Instauration de la gratuité des entrées dans les parcours permanents des musées municipaux, de janvier à mars 2023

Du 2 janvier au 31 mars 2023 inclus, la ville de Reims souhaite expérimenter la gratuité en basse saison dans les musées Saint-Remi, de la Reddition, Hôtel Le Vergeur-Maison Hugues Kraft, Fort de la Pompelle et de la chapelle Foujita (dont les visites sont réservées aux groupes pendant cette période). La Ville veut en apprécier les effets sur le niveau de fréquentation ainsi que sur la typologie des publics visitant les musées.

Cette gratuité des entrées dans les parcours permanents des musées s'adresse plus particulièrement aux Rémois afin de les encourager à venir (re)découvrir leurs musées. Elle s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville, notamment dans l'objectif de favoriser la Culture pour tous et partout. Pour

information, entre janvier et mars 2022, 9 984 personnes se sont rendues dans les musées municipaux, pour un montant de recettes de billetterie de 18 967 €.

Cette expérimentation s'appuie sur l'expérience fructueuse de la sortie des confinements et des restrictions sanitaires. La gratuité d'accès aux musées municipaux pour les visiteurs en juillet et août 2020 puis, 2021 a contribué au rebond du nombre de visiteurs, supérieur aux étés précédents, malgré la forte diminution du nombre de touristes étrangers.

N°313 – Soutien à deux opérations de restructuration de l'association Structure Petite Enfance

L'association Structure Petite Enfance (SPE), en charge de solutions d'accueil de jeunes enfants à Reims, poursuit son plan pluriannuel de restructuration de l'ensemble de ses établissements, visant l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants et professionnels qui y exercent.

La SPE porte des projets de restructuration, d'extension et d'aménagement pour la crèche Hautes Feuilles et pour celle de Murigny, estimés respectivement à 2 100 000 € et 2 321 890 €. Au regard de l'intérêt de ces projets, la Ville souhaite apporter son soutien financier à l'association, à hauteur de 150 000 € pour chaque opération. La Caisse d'Allocations Familiales et le département de la Marne verseront également des subventions à la SPE pour ces opérations.

N° 317 – Point d'étape sur l'engagement de la ville de Reims en faveur des aînés et pour une labellisation OMS, « Ville Amie Des Aînés », avant plusieurs jalons marquants en novembre

La mise en place par la ville de Reims du dispositif 65+, en novembre 2018, un engagement de campagne, puis, l'adhésion au Réseau Francophone Ville Amies des Aînés, en 2020, ont marqué le lancement de l'engagement de la ville de Reims dans une démarche de labellisation en adéquation totale avec l'impulsion donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en faveur des Aînés.

La présente délibération a pour objet à la fois :

- de partager avec le Conseil un point d'étape sur la démarche de labellisation de Reims en « Ville amie des aînés »,
- de faire adhérer la Ville au Réseau Mondial OMS des Villes Amies et Communautés Amies des Aînés,
- de valider les instances de gouvernance de la démarche « Ville Amie Des Aînés ».

Les enjeux sont forts. Les années 2020-2030 correspondent au défi de l'adaptation de la société et des villes au vieillissement, et, à partir de 2030, la France devra faire face au défi de la perte d'autonomie. L'imprégnation de l'action municipale à des modalités renouvelées de penser la ville, rendra la collectivité rémoise plus apte à s'adapter et à répondre de manière combinée aux défis intriqués que sont les 3 transitions à engager : démographique, écologique, énergétique.

En outre, Reims entend s'appuyer sur la démarche normée du label « Ville amie des aînés » pour l'appliquer, en miroir, aux questions du handicap, et ainsi, pour que longévité et autonomie irriguent Reims en tant que ville inclusive, ville sensible.

Pour mémoire, les objectifs de la démarche impulsée par l'OMS sont les suivants :

- répondre au défi démographique du XXI^e siècle,
- consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge,
- engager une gouvernance multi-partenariale,
- réaliser un plan d'actions pour soutenir les aînés dans une avancée en âge active et en bonne santé,
- élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés.

Les apports observés avec l'obtention du label « Ville amie des aînés » et donc attendus pour le territoire de Reims sont les suivants :

- la reconnaissance du travail mené par les élus et les services avec les aînés et pour les aînés,
- un gage de conditions de vie quotidienne particulièrement favorables pour les seniors habitants et ceux qui souhaiteraient s'installer à Reims,
- la valorisation de chaque partie prenante et du territoire, par un dialogue resserré entre services, partenaires et avec les habitants, le soutien à de nouvelles façons de travailler (décloisonnement, transversalité, culture commune, vision globale).

La labellisation s'appuie sur le référentiel de l'OMS, à laquelle est affilié le Réseau Francophone Ville Amies des Aînés (RFVAA). Ce réseau promeut et accompagne le déploiement de la démarche de labellisation « Villes Amies Des Aînés » et a confié la mise en œuvre des audits de certification à l'APAVE. Pour la strate de Reims liée à son nombre d'habitants, le référentiel de labellisation comporte 111 critères, dont 17 éliminatoires. Le nombre de points obtenus conditionne la labellisation dans la catégorie bronze, argent, or, ou platine.

Au vu des développements des politiques et stratégies pour un vieillissement actif et en bonne santé portés par la ville de Reims, de cette vision de créer un environnement favorable aux aînés, en adaptant progressivement leur environnement pour mieux répondre à l'évolution de leurs besoins tout au long de la vie, **la Ville remplit les critères d'éligibilité à l'adhésion au Réseau Mondial OMS des Villes et des Communautés Amies des Aînés.**

Il y aurait une marque d'implication particulière à rejoindre également le Réseau Mondial OMS des Villes Amies et Communautés Amies Des Aînés.

Les 3 premières phases incontournables pour la labellisation sont finalisées. La phase « Découverte de la démarche et engagement » est achevée depuis septembre 2021 (adhésion en 2020, engagement en 2021 : « En route vers le label »). La phase étude-action a été terminée en septembre 2022. Pour cela, les services ont élaboré à la fois :

- **Un portrait de territoire** recensant les acteurs et les dispositifs existants en faveur des seniors rémois, et ce, pour chacune des 8 thématiques imposées par le cahier des charges,
- **Un diagnostic participatif** ayant permis de faire ressortir l'expression d'habitants sur leur expertise d'usage dans ces 8 domaines (conduit en 2018 avec 18 entretiens détaillés avec 10 professionnels et 8 seniors habitants, complété par l'obtention de 565 réponses exploitables à un questionnaire),
- **Un plan d'action**, resserré à quatre thématiques - habitat, culture et loisirs, transports et mobilités et lien social et solidarité -, sur les conseils du Réseau Francophone Ville Amies des Aînés (RFVAA), gage d'une action poussée dans ces domaines sur le territoire rémois.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Audit par l'APAVE pendant une journée, le 7 novembre,
- Comité de labellisation, le 20 novembre,
- Cérémonie officielle de labellisation, le 30 novembre au ministère des Solidarités.

N°298 – Communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2021 du Grand Reims

Le rapport d'activité 2021 de la communauté urbaine du Grand Reims a été transmis à l'ensemble des communes membres le 28 septembre 2021.

Ce dernier porte sur la mise en œuvre de la gouvernance avec, outre les bureaux et conseils communautaires, des instances mobilisant des élus : 9 conférences des territoires, 8 Conseils d'orientation à vocation thématique, 3 conférences des maires, sans oublier l'apport de la réflexion conduite par un conseil de développement.

Voté à l'unanimité en Conseil communautaire en juin 2021, le projet de territoire a pour objectif de faire du Grand Reims un territoire référent en matière de neutralité carbone et de transition écologique. 2021 aura vu débuter sa déclinaison opérationnelle dont l'ambition d'élargir et de repenser l'offre de transport, une orientation ayant conduit à résilier le contrat de concession MARS, en novembre 2021.

Fruit d'une réflexion multiple ayant mobilisé habitants, ses directions, son conseil du développement et d'autres acteurs du territoire, un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) fixe désormais le cap à l'horizon 2030 en matière de réduction des gaz à effet de serre autour de 16 objectifs avec un plan totalisant 80 actions.

Pour réaliser son projet de territoire, être en phase avec la transition écologique amorcée, le Grand Reims oriente l'exercice de ses compétences en ce sens, qu'il s'agisse de développement et d'attractivité économique, d'aménagement et d'urbanisme, de ses grands projets urbains, d'habitat, de rénovation urbaine, d'enseignement supérieur et recherche. Le tourisme reprend. 7 quartiers de Reims bénéficient du dispositif du contrat de ville. La lutte contre l'intranquillité, l'insécurité et la délinquance mobilise au maximum les dispositifs de prévention.

La communauté urbaine du Grand Reims est également dépositaire d'offres de proximité, de services à la population : mobilités et transports, affaires scolaires, déchets, voirie, eau et assainissement, sapeurs-pompiers volontaires.

Le rapport d'activité 2021 du Grand Reims est consultable sur le site grandreims.fr : [ici](#)

N°300 - Réseau de Transport d'Électricité

Monsieur le Maire signe une charte avec EcoWatt, dans le cadre de la transition énergétique. Cet outil supplémentaire est à la disposition des acteurs des territoires engagés, comme la ville de Reims, en proposant un cadre à cette action. En signant cette charte, la Ville marque son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourt à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Cet engagement se traduit par la mise en place d'actions, identifiées dans la charte, afin de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

N°302 - 303 - Zone à faibles émissions mobilité

N°302 - Acquisition de boîtiers homologués de conversion au superéthanol E85

La ville de Reims autorise le versement d'aides à l'acquisition de boîtiers, d'un montant de 5 561,58€. Ces aides sont versées à 19 personnes dont les dossiers répondent aux conditions d'éligibilité, à savoir :

- Bénéficiaire de l'aide de la Région pour l'acquisition d'un boîtier bioéthanol,
- Justifier d'une résidence principale dans le périmètre de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) ou d'une domiciliation sur Reims et d'un emploi dans la ZFEm. Un critère de résidence est étendu aux habitants résidant dans les portions de voiries adjacentes à la ZFEm, conformément au règlement d'octroi,
- Avoir un véhicule immatriculé depuis plus de 4 ans.

Ce dispositif d'aide à l'acquisition de boîtier bioéthanol, s'inscrit dans la démarche de rendre les véhicules moins polluants pour préserver la qualité de l'air dans la ZFEm.

La délibération du 20 juin 2022 approuvant le nouveau règlement d'octroi des aides pour la conversion des véhicules de particuliers, se voit quant à elle modifiée afin d'intégrer dans la liste des rues adjacentes à la ZFEm éligibles au dispositif, la rue du docteur René Jacquinet.

N°303 - Conversion des véhicules

Dans le cadre de la ZFEm, la ville de Reims a mis en place, suite aux délibérations de septembre et décembre 2021, des aides destinées aux particuliers pour les accompagner dans l'acquisition de véhicule moins polluants. Attribuées sur le respect de l'intégralité des conditions d'éligibilité, ces aides seront octroyées à deux bénéficiaires, à hauteur de 4 000 € pour leur acquisition de véhicules moins polluants. Les deux bénéficiaires répondaient aux conditions d'éligibilité, à savoir :

- Être un particulier ou une personne, physique, domiciliée sur Reims, justifier d'une résidence principale ou d'un emploi dans le périmètre de la Zone à Faibles Emissions mobilité,
- Remplacer un véhicule léger ou un véhicule utilitaire léger non classé ou certifié Crit'Air 5/4/3, avec mise au rebut, par un véhicule électrique, hydrogène, CRIT'AIR 1 - dont gaz naturel pour véhicule (GNV) -, hybride rechargeable et non rechargeable et CRIT'AIR 2,
- Changer de motorisation thermique en électrique pour la même catégorie de véhicules ci-dessus.

La délibération du 20 juin 2022 approuvant le nouveau règlement d'octroi des aides pour la conversion des véhicules de particuliers, se voit quant à elle modifiée afin d'intégrer dans la liste des rues adjacentes à la ZFEm éligibles au dispositif, de la rue du docteur René Jacquinet.

N°306, 316, 318, 319, 322, 335 – Attribution de subventions

La Ville a attribué des subventions à différents organismes comme suit :

Subventions aux structures culturelles	26 000 €
Subventions en faveur des relations internationales	7 500 €
Subventions aux associations sanitaires	15 400 €
Subventions en faveur de la vie étudiante	2 300 €

Subventions à des associations sportives	6 950 €
Subventions en faveur de l'éducation et de la jeunesse	657 000 €
TOTAL : 716 010 €	

N°316 - Association des Maisons de Quartier de Reims

Dans le cadre de l'action menée par l'Association des Maisons de Quartier de Reims, autour de l'inclusion, la Ville attribue une subvention de 10 000 € à l'AMQR. Cette subvention est dédiée au forum-colloque qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains, sur la sensibilisation autour des questions liées au handicap et à l'inclusion de tous. Monsieur le Maire signe l'avenant n°3 à la convention cadre de partenariat intermédiaire pour l'année 2022, fixant les modalités de versement de cette subvention.

N°318 - Service du Vêtement – Subvention Reims Habitat

L'Association Service du Vêtement, permet, depuis plusieurs années, de faire bénéficier à de nombreuses familles en situation de précarité, de vêtements décents et adaptés aux différentes saisons. Les locaux de l'association situés au 19 et 25 rue du Jard, des propriétés de la Ville et du Grand Reims, sont voués à être libérés de toute activité en raison d'une fragilisation structurelle du bâtiment constatée par la commission de sécurité. Reims Habitat a proposé pour l'association un nouvel espace en plein cœur du quartier Maison Blanche, pour y déménager ses activités. Les activités de l'association impliquent des aménagements spécifiques notamment pour le remisage et l'entreposage des vêtements. La Ville entendant participer aux frais liés aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du Service de Vêtement, signe de ce fait une convention de financement avec la Société d'Economie Mixte Reims Habitat et le Service du Vêtement. Elle attribue dans ce contexte une subvention de 80 000 € maximum à la Société Mixte Reims Habitat pour les travaux d'aménagement.

N°319 –Service du Vêtement – Déménagement et subvention

Dans le cadre du changement des locaux de l'association Service du Vêtement, la ville de Reims signe une convention de financement avec le Service du Vêtement et lui attribue une subvention de 36 000 € maximum, afin de prendre en charge les frais liés aux travaux d'aménagement. Ainsi, l'association pourra bénéficier d'équipements adaptés pour assurer son activité spécifique de remise et d'entreposage de vêtements.

N°322 - Reims Métropole Volley - Subvention de fonctionnement complémentaire

Dans le cadre de son projet sportif, l'association Reims Métropole Volley réalise un travail de formation efficace et d'accompagnement de qualité dans la pratique sportive pour l'ensemble de ses adhérents. Reims Métropole Volley a accédé au niveau Elite, première division fédérale, lors de la saison 2020-2021 et a obtenu de très bons résultats terminant première de la saison 2021-2022. Cette progression sportive du club participe au rayonnement de la Ville comme l'action du club sur le territoire rémois. L'association a fait part à la Ville, de sa volonté de se maintenir à ce niveau sportif, ainsi que de ses ambitions fortes pour les saisons à venir en se projetant, à terme, vers la Ligue B professionnelle de Volley Ball. La Ville signe, dans contexte, une convention complémentaire de 14 000 € à l'association Reims Métropole Volley, la subvention actuelle pour l'année 2022 était de 46 000 €. Elle permettra au club de pérenniser sa position dans le haut de tableau de l'Elite tout en gardant ses capacités d'investissement dans le développement des autres secteurs du club tels que l'école de Volley Ball, les activités des jeunes et l'équipe féminine.

N°335 - Conférence TEDx Reims

En 2022, pour sa 7^e édition, l'association TEDx Reims souhaite donner à l'événement une nouvelle ambition en changeant de dimension et d'audience. La prochaine conférence se déroulera au sein du centre des Congrès le 1^{er} décembre 2022, conférence à laquelle 750 personnes sont attendues. L'association a sollicité le soutien de la Ville pour son organisation, au motif qu'elle participe au développement culturel de la Ville et à la candidature Reims 2028 Capitale européenne de la Culture. Monsieur le Maire signe une convention de partenariat avec l'association TEDx Reims et la communauté urbaine du Grand Reims, et met à disposition à titre gracieux, les moyens nécessaires à

l'organisation de la conférence. Une proposition de soutien financier à hauteur de 5 000 € sera, par ailleurs, présentée au vote des élus communautaires lors du prochain Conseil communautaire, le 17 novembre.

N°314 - 315 – Sport santé

N°314 - « En forme et en bonne santé »

La Ville propose pour la saison 2022-2023, des créneaux « En forme et en bonne santé » encadrés par des éducateurs sportifs formés en prévention primaire sport santé. L'objectif, est d'agir en amont de l'apparition d'affections de longue durée chez les adultes sans pathologie particulière. La gratuité des créneaux s'adresse à un public souvent éloigné de la pratique physique et sportive et pour qui le paiement d'une licence sportive peut être une contrainte. Conjointement la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) œuvrent pour organiser la venue de ce public en situation de précarité. Une convention de partenariat, fixant les modalités d'accueil et de participation des bénéficiaires inscrits dans les créneaux « En forme et en bonne santé », a été signée par Monsieur le Maire et le CCAS.

N°315 - « À Reims Sportez votre santé ! »

« Prescri'Mouv' », le dispositif régional porté par le Réseau Sport Santé Bien Être, mis en place depuis 2018, labellise des créneaux d'activités sports santé ouverts à des personnes présentant des pathologies chroniques déterminées. Sur le territoire rémois, les clubs labellisés sont rassemblés sous le dispositif « À Reims Sportez votre santé ! ». Ce dispositif permettant de bénéficier d'un cadre et d'un suivi de qualité, a prouvé son efficacité et sa pertinence au fil des années. La ville de Reims signe une convention de partenariat « À Reims Sportez votre Santé » avec les parties prenantes pour les années 2023, 2024 et 2025.

N°312 - Association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture »

Monsieur le Maire signe une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Fêtes de l'hôtel de ville et de moyens humains et matériel au profit de l'association Reims 2028 – Capitale européenne de la Culture. En effet, l'association prévoit d'organiser une manifestation de remerciement le lundi 28 novembre 2022. L'événement vise à remercier les participants des 14 maisons de concertation citoyenne, créées autour du projet « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture », réunis autour de différentes thématiques pour concevoir des projets.

N°323, 324, 325, 326, 330, 333, 334 - Mises à disposition

N°323 - 21^e édition de la Randonnée des Sacres - 7 novembre 2022

La Ville signe une convention avec l'Amicale Sportive Municipale Ville de Reims pour une mise à disposition de moyens du pôle services à la population et de la direction des sports.

N°324 - Journée découverte des métiers du sport et de l'animation - le jeudi 17 novembre 2022

La Ville signe une convention, avec l'association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation. Elle fixe les modalités d'intervention de la mise à disposition du matériel et des moyens humains nécessaires au bon déroulement de cette manifestation. Deuxième édition de la journée découverte des métiers du sport et de l'animation, le jeudi 17 novembre 2022, au complexe René Tys.

N° 325 - Cross National de Reims - le dimanche 11 décembre 2022

La Ville signe une convention avec l'association Entente Family Stade de Reims Athlétisme. Elle fixe les modalités de mise à disposition, à titre gracieux, des moyens humains et matériels, nécessaires au bon déroulement de la manifestation. L'association Entente Family Stade de Reims Athlétisme organise le Cross National de Reims qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2022 au parc de Champagne. Cet événement national accueillera les épreuves traditionnelles de cross ainsi qu'un cross-trail ouvert aux non-licenciés.

N°326 - Association SCENOCO

La Ville souhaite apporter son soutien à l'association SCENOCO en mettant gracieusement à sa disposition, les moyens matériels et logistiques nécessaires, dans la limite de ses possibilités, pour une durée de deux ans. L'association SCENOCO construit un programme de médiation artistique et culturelle, en concertation et prioritairement avec les associations et les habitants du quartier Croix-Rouge de Reims.

N°330 - Convention avec l'association « Les Concerts de Poche »

La Ville signe une convention de partenariat avec l'association les Concerts de Poche dans le cadre du projet mené autour du clarinettiste Raphaël Sévère, jusqu'au 30 juin 2023. L'association « Les Concerts de Poche » est engagée dans une triple mission : artistique, sociale et territoriale. Elle développe un projet avec l'artiste Raphaël Sévère, clarinettiste, et les habitants du quartier Châtillons dans le cadre du contrat de Ville. La Ville souhaite s'associer à l'association « Les Concerts de Poche » afin de permettre aux élèves du conservatoire de bénéficier de masterclass. Le conservatoire accueillera, par ailleurs, un concert le 2 décembre 2022 et assurera la mise à disposition gracieuse de ses espaces.

N°333 - 10^e Marché des produits du terroir - samedi 19 novembre 2022

La Ville signe une convention de partenariat définissant les engagements respectifs pour l'édition 2022 des animations du marché des produits du terroir le samedi 19 novembre 2022, dans le cloître du musée historique Saint-Remi. La Ville se charge de mettre à disposition de l'association Marnaise des Producteurs de Truffes les lieux et d'apporter son soutien logistique, à titre gracieux.

N°334 - Partenariat avec la SNCF GARES & CONNEXIONS pour un Village gourmand, du 10 au 18 décembre 2022

La ville signe une convention, avec la SNCF Gares & Connexions, de mise à disposition, à titre gratuit et l'installation de 10 chalets sur l'esplanade François Mitterrand, du 10 au 18 décembre 2022. Dans le but d'accompagner la mise en place de ce village, la Ville prendra en charge l'ensemble de l'organisation et des frais inhérents.

N°321 - Piscines municipales de Reims

Un nouveau règlement des écoles de natation et des cours d'aquafitness des piscines municipales de Reims a été approuvé. Conformément aux délibérations du Conseil municipal du 16 mai 2022, l'ensemble des équipements de la Régie des Equipements Municipaux de Sportifs (REMS) a été transféré à la Ville au 1^{er} octobre 2022, soit les cinq piscines Talleyrand, Louvois, Château d'Eau, Thiolettes et Orgeval. L'ancien règlement intérieur ne comportait pas de disposition précisant les conditions de remboursement des activités encadrées par les maîtres-nageurs de la Ville en cas de fermeture de l'équipement ou d'annulation de cours, à l'initiative de la Ville.

Le règlement intérieur des piscines municipale impose une tenue adaptée pour aller nager : maillot une pièce ou deux pièces pour les femmes, slip de bain ou boxer short pour les hommes.

Les combinaisons de plongée, les bermudas, les maillots à manches qui ne sont pas adaptés pour une occupation grand public des bassins sont proscrits.

En ce qui concerne le port du burkini, il est également proscrit, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat en la matière.

N°328, 329 - Bibliothèques de Reims

N°328 – Partenariat pour le 1^{er} festival national, « Les Mycéliades », du 1^{er} au 15 février 2023

Depuis leur ouverture en 2003, les deux médiathèques de Reims, Jean-Falala et Croix-Rouge, assurent une programmation de films qu'elles mènent régulièrement en partenariat avec les associations professionnelles. Leur objectif est d'assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle, à l'information et aux savoirs.

Avec le planétarium, ces médiathèques vont participer à la 1^{re} édition d'un festival national intitulé « Les Mycéliades », du 1^{er} au 15 février 2023, dédié aux jeunes âgés de 15 à 25 ans et sur le thème

« Besoin d'espace ». Ce festival s'appuie sur une coordination nationale portée par l'association « Images en bibliothèques », à laquelle la Ville adhère depuis 2001, et également l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma) et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée).

A Reims, les médiathèques et le planétarium vont proposer un programme d'animations construit autour de trois projections proposées par le cinéma Opérais : séances de découverte de la réalité virtuelle et du jeu vidéo, mises en valeur des collections d'astronomie et de science-fiction, conférence organisée en partenariat avec la Bibliothèque Universitaire de Sciences, accueils de classes de collégiens et de lycéens, rencontre avec un journaliste scientifique, un libraire ou un critique littéraire.

N°329 – Partenariat avec le Manège - scène nationale de Reims pour l'événement le « Marathon de la danse », le 16 décembre prochain, au Cirque

Du 19 octobre 2022 au 7 janvier 2023, les Bibliothèques de Reims organisent une manifestation intitulée « Dansez ! » comportant une exposition, des ateliers, des projections et des conférences. Ces dernières s'associent au Manège-Scène nationale de Reims pour organiser également au Cirque, le 16 décembre prochain, une soirée « Marathon de la danse » animée par un DJ avec plusieurs challenges dansés. Il s'agit de s'inscrire dans la politique culturelle de la Ville, celle de favoriser la culture pour tous, et, plus précisément, de répondre aux enjeux suivants : promouvoir la danse auprès de tous les publics, favoriser la circulation entre les publics des Bibliothèques de Reims et du Manège et organiser un événement festif et culturel commun aux deux structures. Cette soirée fait également écho aux marathons de la danse qui se sont déroulés au Cirque dans les années 30.

Dans le cadre d'une convention entre Le Manège et la Ville, chacun des deux partenaires prendra en charge plusieurs éléments de l'organisation. Le Manège-Scène nationale de Reims mettra à disposition gracieusement Le Cirque et le personnel ad hoc, financera matériel, lots, nuitées des intervenants et droits Sacem, la communication avec ses outils spécifiques. La Ville engagera 2 108,80 € pour défrayer les intervenants, réalisera une vidéo avec des extraits de la soirée et communiquera également avec ses supports.

N°336 - Manifestations Reims Campus 2022

La ville de Reims organise chaque année l'accueil des étudiants primo-arrivants. Cet accueil est réalisé par le biais d'événements sous la bannière « Reims Campus », dont les thématiques sont l'international, le sport, la culture et le cinéma. Si habituellement ces événements se déroulent à la rentrée, notamment en octobre et novembre, le choix s'est porté en 2022 sur l'organisation d'événements tout au long de l'année. Afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier ou de l'octroi de lots à offrir aux étudiants, la Ville a organisé divers partenariats avec des entreprises du territoire : le Crédit Agricole du Nord Est, la MGEL, le Laser Game Evolution Reims Tinquex, le Cinéma Opérais, l'Office de tourisme du Grand Reims, le Get Out, le Défi'Quizz Reims, Color Bowl, le Trampoline Park Reims, l'Atelier de Luca, le Court 1920, Charbonneaux-Brabant SA, Carrefour Cernayx, Zôdio Reims, Kart'Race, A l'Art Hache, Royez Musik et Cryotera.

www.reims.fr